



Le patronat tente de ressusciter le CPE : les jeunes ne se laisseront pas avoir

Vingt ans après la victoire historique contre le CPE, le MEDEF tente de ressusciter cette mesure sous une forme encore plus dangereuse. Le patronat propose une série de mesures qui constituent une véritable déclaration de guerre contre les jeunes et l'ensemble du monde du travail.

Un nouveau CPE déguisé

Le MEDEF propose la création d'un "contrat d'insertion professionnelle pour les jeunes" qui instaurerait une période d'essai de 3 ans pour les jeunes, accompagnée d'une rémunération inférieure au SMIC sous prétexte de "formation" de la jeunesse par les entreprises, et des conditions de rupture de contrat facilitées permettant aux employeurs de licencier sans motif réel et sérieux les jeunes travailleur·se·s.

L'UNEF s'oppose fermement à cette proposition car elle vise à créer une génération de jeunes travailleurs précaires, corvéables à merci, sans droits ni protections. Il s'agit de faire des jeunes une variable d'ajustement économique, exploitables à volonté par le patronat sans aucune garantie de stabilité.

Le retour du "SMIC jeunes"

Reprenant l'idée du CIP que Balladur avait tenté d'imposer en 1994, le MEDEF propose un salaire inférieur au SMIC pour les jeunes, justifié mensongèrement par une prétendue moindre productivité des jeunes, ainsi que parce que le salaire serait un frein à l'embauche.

Cette mesure constitue une discrimination pure et simple fondée sur l'âge. L'UNEF la dénonce car elle précарiserait davantage des centaines de milliers de jeunes déjà confrontés à une précarité qui explose et à des conditions de travail déplorables, en sachant qu'un·e étudiant·e·s sur deux est obligé·e de se salarier à côté de ses études. Le calcul du MEDEF est cynique : créer une concurrence déloyale entre générations pour affaiblir l'ensemble des travailleur·se·s et réduire les coûts salariaux au profit du patronat, tout en empêchant les jeunes d'accéder à des conditions de travail et de vie dignes.

La casse des protections sociales et de la formation professionnelle

Le rapport du MEDEF propose également la suppression des règles limitant l'utilisation des stages, l'assouplissement du temps partiel pour les jeunes qui passerait à 24 heures par semaine au minimum, le transfert de la responsabilité de la formation aux

entreprises sans cadre national, et la remise en cause des diplômes nationaux au profit de certifications d'entreprise sans valeur sur le marché du travail.

L'UNEF s'oppose à ces mesures car elles transformeraient la jeunesse en main-d'œuvre peu coûteuse pour le patronat, utilisant la précarité des jeunes pour leurs propres intérêts.

Face à ces attaques, l'UNEF refuse catégoriquement toute forme de CPE pour les jeunes, toute discrimination salariale fondée sur l'âge, toute remise en cause des protections du Code du travail et toute précarisation supplémentaire de la jeunesse.

L'UNEF au contraire revendique l'égalité de traitement entre tous les salariés quel que soit leur âge, le renforcement de la protection sociale pour les jeunes en insertion professionnelle, un véritable plan d'investissement dans la formation et l'emploi des jeunes, l'encadrement strict des stages et leur rémunération, une allocation d'autonomie à hauteur du seuil de pauvreté pour tou·te·s les étudiant·e·s, et un plan massif de recrutement dans les services publics.

L'UNEF appelle l'ensemble de la jeunesse, étudiante et travailleuse, à se mobiliser contre ces attaques inacceptables. Nous demandons aux organisations syndicales de refuser catégoriquement toute négociation sur ces bases et aux forces politiques progressistes de s'opposer fermement à ces mesures. Si le gouvernement ou le patronat tentent d'imposer ces attaques contre notre camp social, nous saurons, comme en 2006, nous mobiliser massivement pour les faire reculer. Nous refusons que la jeunesse soit une variable d'ajustement économique pour le gouvernement et le patronat.